

POUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES, TOUS AU MINISTÈRE !

Nous, salariés de la Santé Privée, réunis à l'initiative de l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée, représentants les établissements suivants :

- ACPPA 69
- Centre Psychiatrique de l'Ain 01
- CLARIANE 06
- CLARIANE 85
- Clinique Saint Augustin 33
- Clinique de l'Anjou 49
- COS BEAUSEJOUR 83
- Groupe COURLANCY Santé 51
- Clinique Sainte-Monique 02
- HAD Temps De Vie
- EHPAD Les 3 Chênes 02
- Saint-Jean Laventie 62
- Croix Rouge Française 85
- Croix Rouge Française 69
- Croix Rouge Française 17
- Croix Rouge Française BEL AIR 37
- Établissements Français du Sang
- EHPAD LE SOLLET 86
- Association Hospitalière de Bourgogne Franche Comté 70
- Fondation Bon Sauveur de la Manche 50
- Fondation Saint Jean de Dieu 49
- Hôpital Forcilles, Fondation Cognac-Jay 77
- Hôtel Dieu Le Creusot 71
- Centre de réadaptation et Ehpads Les Capucins 49
- ORPEA 03
- ORPEA 44
- SOS Senior
- SOS Santé
- Syndicat de la Santé Privée de l'Aisne 02
- Syndicat de la Santé Privée de Charente Maritime 17
- Syndicat de la Santé Privée d'Indre et Loire 37
- Syndicat de la Santé Privée de l'Isère 38
- Syndicat de la Santé Privée de Haute Loire 43
- Syndicat de la Santé Privée de Maine et Loire 49,
- Syndicat de la Santé Privée des Pyrénées Atlantique 64
- Syndicat de la Santé Privée des deux Sèvres 79
- Syndicat de l'Action Sociale et de la Santé Privée de la Réunion 974
- Thermes d'Amnéville 57
- UD 49
- UD 73
- IES La Ressource Sainte Marie 974
- Groupe VYV
- VYV3 Pays de Loire
- Clinique Saint Charles La Roche-sur-Yon 85
- Santé Privée Hauts de France
- Syndicat de la Santé Privée des Alpes-Maritimes 06
- Syndicat de la Santé Privée de Haute-Loire 43
- Syndicat CHS Saint Marie 43
- Syndicat Les cadrans solaires 06
- ...

Avons fait le point de la situation dans notre secteur professionnel.

Le gouvernement a décidé de mettre en place une économie de guerre :

- 10 milliards d'euros d'économie budgétaire en 2024 dont 1 milliard de coupes pour le secteur médico-social, sanitaire et social,
- 20 milliards en 2025 avec l'annonce de s'attaquer aux prestations sociales notamment les affections de longue durée et plus généralement la santé, l'assurance chômage et les services publics.

Dans le même temps, le président de la République Emmanuel Macron vient d'octroyer 3 milliards d'euros pour la guerre en Ukraine.

S'agissant de notre secteur de la Santé Privée, couvert ou non, par une convention collective, nous sommes d'ores et déjà confrontés à l'austérité et aux restrictions budgétaires liées à cette économie de guerre.

Ainsi dans le secteur non lucratif, même la recommandation patronale (AXESS) qui ne satisfaisait aucune de nos revendications (seulement des primes au rabais en lieu et place d'une réelle augmentation de la valeur du point) n'est pas agréée par le gouvernement. Il en est de même pour le secteur lucratif qui est confronté à un blocage des salaires depuis des années.

Pour rappel, dans nos conventions collectives, il y a toujours :

- Pour le secteur lucratif : 60 coefficients infra-smic
- Pour le secteur non lucratif : plus de 50 métiers infra-smic

Prenant appui :

- Sur la conférence régionale du 20/02/2024 qui a réuni 75 délégués de la Santé Privée des Pays de la Loire,

Nous décidons de nous adresser à tous les salariés de la Santé Privée, du secteur lucratif ou non lucratif et plus généralement à ceux de la branche sociale et médico-sociale (syndiqués ou non), ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales du secteur.

Face à l'urgence de la situation sur la question des salaires, des conditions de travail et de la défense de nos droits conventionnels, nous proposons de nous rassembler massivement à Paris en Mai devant le Ministère de la Santé pour exiger une augmentation générale des salaires pour tous à minima à hauteur de l'inflation, pour la défense et l'amélioration de nos droits conventionnels.

Nous le savons tous, pour obtenir satisfaction face au Gouvernement et à nos Employeurs, seule l'unité la plus large permettra d'y parvenir.

Nous décidons à cette étape de constituer un comité de préparation du rassemblement à Paris. Celui-ci est ouvert à tous ceux et celles qui souhaitent s'associer à notre initiative. Une nouvelle visioconférence est prévue le mardi 16 avril à 14h30.

Nous vous proposons de répondre à notre appel à l'adresse électronique ci-dessous :

augmentationsalairespourtous@gmail.com

Paris, le 18 mars 2024